

## **Plaisance.** La vogue du collaboratif

12 juin 2016

FLORE LIMANTOUR



**Une vingtaine de sites de locations de bateaux et de véhicules nautiques entre particuliers sont déjà actifs en France.**

Les sites collaboratifs de partage et de location de bateaux se multiplient sur la toile. Alors que les ventes de navires restent faibles et que les propriétaires de bateaux vieillissent, ces nouvelles pratiques pourraient assurer le maintien à flot de l'activité nautique.

Clickandboat, Samboat, Vogavec moi, echangedebateaux.info... et, les jours prochains, ShareMySea. Le nautisme collaboratif est en vogue et favorise l'apparition régulière de nouveaux sites. Bruno Gillard et Diane Gateclou-Marest, auteurs d'un rapport sur le sujet, dans le cadre de la licence professionnelle « nautisme et métiers de la plaisance » à l'UBS, évaluent à une vingtaine les sites réellement actifs dans des registres semblables à ceux de Blablacar, Ulule et autres Airbnb. Et comme chez leurs aînés terrestres, les fusions-absorptions ont déjà commencé.

### **Commissions ou prélèvement sur la caisse de bord**

« Malgré la notion de partage et de générosité affichée, la revente avec plus-value est le premier objectif de certains fondateurs des start-up de la plaisance collaborative », remarque l'ex-skipper en reconversion, Bruno Gillard. La plupart des plateformes collaboratives acceptent des encarts publicitaires sur leur page d'accueil. Et, pour se rémunérer, chaque site a retenu un modèle économique. Le Breton Édouard Gorioux, cofondateur de Clickandboat est à la tête de l'un des plus gros sites de la location entre particuliers, avec près de 4.000 bateaux référencés, dont 50 % à moteur, et 15.000 locations en presque trois ans. « Les usagers nous versent une commission à la réservation (13,5 %). Nous tablons sur un chiffre d'affaires de 10 millions d'euros, en 2016, et nous levons trois millions d'euros afin d'accompagner la croissance de Clickandboat en Italie, Espagne, Croatie, Turquie et Grèce ». En ligne au début de l'été, ShareMySea va mettre en relation les propriétaires et les plaisanciers qui ne le sont pas, pour des sorties en mer partagées sans contreparties financières, si ce n'est le partage des frais. C'est justement sur cette caisse de bord que ShareMySea va prendre une commission, explique le Nantais Olivier Robé.

### **L'usage plutôt que la propriété**

Le phénomène de la plaisance collaborative est récent. En évaluer le succès est difficile, même si, de l'avis des personnels de port, de plus en plus de marins ont recours aux sites d'échanges, de prêts ou de bourse aux équipiers. Selon Bruno Gillard, près de 5 % des bateaux seraient actuellement référencés sur les sites. Et on n'en serait qu'aux prémices d'un changement notable de comportement. La plaisance collaborative cible un public « qui ne désire pas investir dans un voilier ou un bateau à moteur, tout en continuant quand même à naviguer ». Ces plaisanciers sont souvent moins fortunés que ceux qui ont recours aux loueurs de bateaux traditionnels et ils ne recherchent pas un bateau standard pour dix jours de vacances d'été. Les propriétaires, souvent vieillissants, trouvent dans la plaisance collaborative plusieurs avantages non négligeables : réduire les frais d'entretien par la location et « recruter » des équipiers plus jeunes et motivés pour manoeuvrer leur bateau. Sans oublier, évidemment, les moments de plaisir partagés. Bruno Gillard et Diane Gateclou-Marest voient dans ces nouvelles pratiques, où « l'usage et le savoir prédominent sur l'acquisition », un autre avenir pour le nautisme que celui des bateaux ventouses et « un moyen d'amener une nouvelle clientèle à naviguer ».